

DEC24055DAJ

Décision du 5 janvier 2024 portant fin du mandat de M. Martin BOUCHEZ en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1492 DSI-SIIR-SO et nomination de M. Martin BOUCHEZ en qualité de Directeur adjoint de cette même unité

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et 831-13,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 29 juin 2023 portant prolongation du mandat de M. Martin BOUCHEZ en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1492 DSI-SIIR-SO - DSI-Service Informatique InterRégional Sud Ouest, du 01 août 2023 au 31 juillet 2024,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant nomination de M. Louis-Augustin JULIEN en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources à compter du 1^{er} novembre 2023,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant délégation de signature au bénéfice de M. Louis-Augustin JULIEN, Directeur Général Délégué aux ressources,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article 1 :

A compter du 01 janvier 2024, il est mis fin au mandat de M. Martin BOUCHEZ en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1492 DSI-SIIR-SO - DSI-Service Informatique InterRégional Sud Ouest.

Article 2 :

A compter du 01 janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, M. Martin BOUCHEZ est nommé Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1492 DSI-SIIR-SO - DSI-Service Informatique InterRégional Sud Ouest.

Fait à Paris, le 5 janvier 2024

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Louis-Augustin JULIEN

